



Visa ascendant de français et covid 19

Par **Rossi2020**, le 15/09/2020 à 13:34

Bonjour,

Ma mère vit seule au Cameroun. La crise sanitaire actuelle et tout ce qu'elle implique font que je ne suis pas rassurée de la savoir toute seule au Cameroun. J'ai donc entrepris de la faire venir en France, en tant qu'ascendant de français. Sa demande de visa a été déposée en ligne en Juillet 2020. Elle a galéré pour obtenir un rdv à l'ambassade et lorsqu'elle l'a enfin obtenu fin août, ils n'ont pas voulu la recevoir et ne lui ont même pas dit pourquoi.

Je sais qu'avec les mesures sanitaires, les dossiers sont traités au cas par cas mais j'aimerais savoir si vous avez des informations qui pourraient nous aider ou si vous savez qui je devrais contacter pour que ma requête soit examinée de façon sérieuse et efficace, car le temps passe et je ne suis pas rassurée de la savoir toute seule là-bas, à son âge.

Merci d'avance pour vos réponses.

Rossi2020

Par **amajuris**, le 15/09/2020 à 15:48

bonjour,
il existe 2 types de visas d'ascendant:

- visa d'ascendant non à charge, dans cette situation le demandeur devra prouver ses

moyens d'existence pour vivre en france, en particulier en matière de couverture maladie;

- visa d'ascendant à charge, dans cette situation le descendant français devra s'engager à prendre en charge tous les frais permettant à son ascendant de vivre en france;

Dans les 2 cas, le principe c'est que votre mère ne soit pas à la charge de la france pendant son séjour en france.

il me semble que la pandémie covid19 au cameroun soit moins grave au cameroun qu'en france;

Salutations

Par **Rossi2020**, le **15/09/2020** à **16:51**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Ma mère a tous les documents nécessaires au type de visa demandé. Cependant, elle n'a même pas été reçue à son rendez-vous du mois d'Aout et maintenant ils n'ont pas l'air de vouloir la recevoir, ne serait-ce que pour examiner les pièces justificatives constitutives du dossier.

Ma question est plus de savoir si cette situation est "normale" et/ou si vous aurez une idée de qui est-ce que je pourrais contacter pour faire ma requête concernant les démarches de ma mère.

Merci.

Par **Rossi2020**, le **15/09/2020** à **20:25**

Bonsoir Lorenza,

Je ne sais pas ce qui vous fait dire que je ne m'intéresse pas à tel ou tel sujet mais bref....Petite précision au cas où cela vous aurait échappé: ma question ne porte pas sur la longueur du temps d'étude du dossier parce que pour que ça soit le cas, il faudrait déjà que ma mère ait eu l'occasion de présenter ce dossier. Chose qui aujourd'hui n'est pas le cas.

Si elle n'avait pas eu de rdv la question ne se serait pas posée. Le hic est qu'on lui a donné rdv et qu'arrivée sur place on ne lui a même pas donné l'occasion de présenter son dossier. Là est mon point: est-ce normal? si non vers qui puis-je me tourner pour en discuter? Si vous n'avez pas la réponse à la question, je ne vous en voudrais pas mais de grâce ne portez pas de jugement hâtif sur ce qui m'intéresse ou pas. Je ne crois pas avoir été irrespectueuse dans mes écrits donc merci de ne pas l'être envers ma personne.

Bien à vous

P.S: si qqn sur le forum a une réponse objective je lui en saurai vraiment gré. Merci.